



Titre <i>Formation de santé et sécurité au travail (SST) pour les techniciens en hydrométrie de la Division des relevés hydrologiques du Canada (ECCC) – Eaux libres</i>	
N° de la demande de soumissions EC/N° SAP 5000039067	
Demandes de renseignements Christina Granda	
Courriel Christina.Granda@canada.ca	

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question n° 1 :

- a) La demande de soumissions précise clairement que le nombre maximal de participants dans un groupe de formation sera de 25. Tous les documents demandés doivent-ils être fondés sur une prestation à 25 participants?

Deux exemples pour clarifier cette question :

- i) Le calendrier de formation quotidien sera différent pour un programme de formation de 25 participants et pour un programme de formation de 10 participants, car certains cours devront être divisés en séances plus petites pour accueillir 25 élèves tout en respectant le ratio instructeur-élèves prescrit.
- ii) Un programme de formation de 25 participants nécessitera un effectif plus important que celui d'une formation de 10 participants. Par conséquent, le « coût total estimatif des frais de déplacement » demandé sur la feuille de présentation des soumissions financières serait plus élevé pour le programme le plus vaste.

Veuillez préciser si toutes les propositions doivent être faites en supposant que le programme comprendra le nombre maximal (25) de participants, ou si cela doit être laissé à la discrétion de chaque soumissionnaire.

- b) L'annexe A indique le « nombre maximum d'élèves par instructeur » sous forme de ratio pour chaque cours. Le cours « Scie à chaîne et débroussailleuse » indique un maximum de 10 élèves par instructeur. Les normes de l'industrie pour ce type de formation ne dépassent généralement pas huit élèves par instructeur (selon la Woodland Trainers Association et Enform). De plus, Arctic Response Canada, la Woodland Trainers Association et toutes les autres organisations sérieuses exigent que pendant les opérations d'abattage d'arbres, personne ne doit se trouver à moins de 60 mètres ou deux longueurs (selon la plus grande de ces valeurs) de la base de l'arbre qui tombe (ceci peut exclure un instructeur qui surveille un élève pendant sa formation). Les règlements sur la santé et la sécurité au travail de toutes les administrations canadiennes exigent que tous les travailleurs (en l'occurrence, les participants au cours) soient surveillés « adéquatement » pendant l'utilisation des scies à chaîne. Par conséquent, si cette formation doit être donnée par un seul instructeur, il n'est pas possible pour ce dernier de superviser simultanément l'abattage de l'arbre par un élève et les autres travaux effectués avec la scie à chaîne (tronçonnage et ébranchage, formation pour le boulonnage, etc.) par les élèves qui sont à au moins 60 mètres. ECCC envisage-t-elle de réviser cette exigence de la demande de soumissions afin d'exiger deux instructeurs pour cette formation et de fixer le ratio maximal à « 2 instructeurs pour un maximum de 16 participants »?
- c) L'annexe A indique que « la durée totale du déplacement quotidien entre le lieu d'hébergement des participants et les lieux de formation doit être inférieure à une heure ». Le soumissionnaire doit-il assumer ou indiquer le lieu de l'hébergement? Étant donné les « emplacements idéaux » indiqués (Vancouver, Edmonton, Winnipeg et Ottawa), la circulation à travers la ville pourrait facilement dépasser une heure. Il n'est pas possible de fournir l'heure d'arrivée à une destination donnée lorsque le point d'origine n'est pas connu. Veuillez me faire savoir si vous

souhaitez qu'un hôtel vous soit proposé et qu'un emplacement soit fourni afin qu'un point d'origine puisse être établi et que vous puissiez calculer les durées de déplacement.

- d) Le numéro de la demande de soumissions 50000039067 stipule ce qui suit : « La durée totale du programme de formation ne devrait pas dépasser 19 jours, dont deux jours de déplacement et les jours de congé requis. Le syndicat et la direction de la Division exigent en effet que les employés ne travaillent pas plus de six jours consécutifs, ce après quoi un jour de congé doit alors être accordé. »

Si c'est le cas, il ne sera pas possible que la formation prévue se déroule en moins de 19 jours, car la « durée minimale prévue de la formation » est de 15,5 jours (15,5 jours de formation + 2 jours de déplacement + 2 jours de congé = 19,5 jours). Pouvez-vous confirmer?

- e) Le soumissionnaire doit indiquer deux lieux appropriés pour la formation et fournir les détails associés avec chaque lieu. La soumission financière doit être basée sur une seule prestation de cette formation destinée à un groupe de 25 participants maximum pour chacune des trimestres indiqués. Le prix pour chaque période doit inclure les frais de déplacement, le cas échéant. Si les frais de déplacement diffèrent pour la prestation de la formation dans les deux lieux proposés (par exemple, Edmonton, où résident bon nombre de nos instructeurs, et Winnipeg, où aucun de nos instructeurs résident), les frais de déplacement indiqués dans la soumission financière devraient-ils être liés avec le lieu le moins cher? Si tel est le cas, existe-t-il une autre méthode d'inclure les frais de déplacement pour le lieu proposé le plus coûteux? Si tel n'est pas le cas, quels coûts devraient être indiqués dans la partie de l'offre financière consacrée aux frais de déplacement pour chaque période? L'évaluation financière sera-t-elle basée sur le moins coûteux des deux sites proposés, le plus cher, le moyen ou une autre mesure?
- f) Le critère technique coté codé R1 dans la demande de proposition indique:

«Le soumissionnaire doit clairement indiquer dans sa proposition deux (2) destinations générales où il donnera les formations.

- 10 points si les deux emplacements se trouvent dans l'une des villes considérées comme des lieux idéaux
- 5 points si les deux emplacements sont à moins de trois heures d'un emplacement idéal
- 0 point si les deux destinations sont ailleurs

* Les meilleurs endroits aux yeux d'ECCC pour donner la formation sont, dans l'énoncé des travaux, Vancouver, Edmonton, Winnipeg et Ottawa.»

Dans l'Annexe A (L'Énoncé des travaux), sous la rubrique Lieu de travail et déplacements (page 35 de la demande française), on lit:

«ECCC estime que les meilleurs endroits pour donner la formation sont Vancouver, Edmonton, Winnipeg et Ottawa.

Il est possible de proposer un changement de lieu de formation au cours d'une formation, mais seulement si cette dernière dure au moins deux jours et que les deux lieux sont situés à moins de trois heures l'un de l'autre.

Le temps de déplacement quotidien total entre le lieu d'hébergement des participants et les lieux de formation doit être inférieur à une heure. »

S'il est nécessaire de changer le lieu de formation d'un lieu «idéal» à un lieu secondaire situé à moins de 3 heures de distance pour une partie (de durée de 2 jours ou plus) de la formation, est-ce que cela entraînerait une perte de points dans le processus d'évaluation? Je comprends que le mot «les deux» dans le système d'évaluation fait référence aux deux emplacements principaux proposés (c'est-à-dire Edmonton et Vancouver), mais je ne sais pas si ces points sont basés sur les lieux principaux (Edmonton et Vancouver) ou sur les lieux secondaires potentiellement nécessaire pour accueillir certains cours (par exemple, Squamish BC ou Hinton AB) ou sur une combinaison des lieux principaux et secondaires. Je vous serais reconnaissant de la clarification.

Réponse n° 1 :

1. a) Nous prévoyons actuellement une augmentation des effectifs, donc de la demande, au cours des deux prochaines années. Nous savons que le chiffre 25 est très élevé et qu'il pourrait y avoir plusieurs sessions ajoutées au cours d'une année pour parvenir à un nombre moindre d'élèves par groupe. On demande à tous les soumissionnaires de soumissionner avec ce chiffre comme nombre maximal d'élèves par classe. Nous avons également demandé un nombre maximal de 15 élèves par classe et une modification à la feuille de soumission financière. Veuillez consulter l'annexe A ci-dessous.

1. b) Il s'agit d'une observation intéressante concernant ce cours de formation particulier. Le ratio suggéré par le soumissionnaire assure la présence de deux instructeurs pour un nombre de 16 élèves ou moins. Il abaisse le ratio à 1 pour 8, mais garantit également un minimum de deux instructeurs, ce qui est la situation désirée. L'énoncé des travaux a été modifié pour tenir compte de ce changement. Veuillez consulter l'annexe B ci-dessous.

1. c) Oui, le soumissionnaire doit s'assurer qu'un hébergement (adéquat) se trouve à proximité d'un endroit qui répond aux exigences en matière de déplacement. Oui, les lieux d'hébergement et de formation proposés aideront à établir les temps de déplacement. Les temps de déplacement seront fondés sur les limites de vitesse actuelles et non sur celles qui sont influencées.

1. d) C'était notre erreur, le nombre total de jours ne devrait pas dépasser 20 jours. Veuillez consulter l'annexe C ci-dessous.

1. e) La fiche de présentation de la soumission financière a été révisée pour intégrer les frais de déplacement des deux sites identifiés par le soumissionnaire pour les groupes de 15 à 25 étudiants. L'évaluation financière sera basée sur la somme des frais, tel qu'il est indiqué sur la fiche de présentation de la soumission financière.

1. f) Les points ne sont basés que sur les emplacements principaux.

ANNEXE A

**MODIFICATION PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 3 –
FEUILLE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION FINANCIÈRE**

La fiche de présentation de la soumission financière est modifiée et remplacée par le texte suivant :

Le soumissionnaire doit remplir la feuille de présentation de sa soumission financière et l'inclure dans sa soumission financière une fois complétée. À tout le moins, le soumissionnaire doit répondre à cette soumission financière en incluant cette feuille dans sa soumission financière pour les périodes indiquées ci-dessous, conformément à ce qui suit :

Période initiale du contrat : de la date d'attribution du contrat au 31 mars 2019

Honoraires-MODIFIÉS

	Cours	-A- Coût par participant pour un maximum de 15 participants	-B- Prix total pour un maximum de 15 participants (A x 15)	-C- Coût par participant pour un maximum de 25 participants	-D- Prix total pour un maximum de 25 participants (C x 25)
1	Cours de sécurité en eau vive				
2	Cours de formation pratique pour conducteurs de bateau				
3	Cours de sécurité à bord des véhicules tout - terrain (VTT)				
4	Cours de sécurité à bord des véhicules utilitaires (VU)				
5	Cours sur l'utilisation sécuritaire de tronçonneuses et débroussailleuses				
6	Cours de secourisme en milieu sauvage				
7	Cours de sensibilisation à la faune et mesures de sécurité connexes				
8	Cours sur l'utilisation sécuritaire des remorques				
9	Cours sur l'utilisation sécuritaire des				

	treuils				
10	Cours de sécurité à bord d'un aéronef à voilure fixe				
11	Cours de sécurité en hélicoptère				
12	Formation sur l'évacuation subaquatique pour l'équipage d'aéronefs et d'hélicoptères				
13	Cours de certification d'opérateur radio à usage restreint, aéronautique (CRO-A)				
Total (taxes en sus)			\$		\$

Total global des honoraires* (Total B + Total D)	\$
---	----

* Le total global sera utilisé uniquement aux fins d'évaluation. La valeur du contrat attribué sera corrigée afin de refléter les exigences.

Déplacement (s'il y a lieu)

	Cours	destinations '1'		destinations '2'	
		-A- Estimation des frais de déplacement totaux pour un maximum de 15 participants	-B- Estimation des frais de déplacement totaux pour un maximum de 25 participants	-C- Estimation des frais de déplacement totaux pour un maximum de 15 participants	-D- Estimation des frais de déplacement totaux pour un maximum de 25 participants
1	Cours de sécurité en eau vive				
2	Cours de formation pratique pour conducteurs de bateau				
3	Cours de sécurité à bord des véhicules tout-terrain (VTT)				
4	Cours de sécurité à bord des véhicules utilitaires (VU)				
5	Cours sur l'utilisation sécuritaire de tronçonneuses et débroussailleuses				
6	Cours de secourisme en milieu sauvage				
7	Cours de sensibilisation à la faune et mesures de sécurité connexes				
8	Cours sur l'utilisation sécuritaire des remorques				
9	Cours sur l'utilisation sécuritaire des treuils				

10	Cours de sécurité à bord d'un aéronef à voilure fixe				
11	Cours de sécurité en hélicoptère				
12	Formation sur l'évacuation subaquatique pour l'équipage d'aéronefs et d'hélicoptères				
13	Cours de certification d'opérateur radio à usage restreint, aéronautique (CRO-A)				
Total		\$	\$	\$	\$

Total global des frais de déplacement* : \$ (Total A + Total B + Total C + Total D)	\$
--	----

* Le total global sera utilisé uniquement aux fins d'évaluation. La valeur du contrat attribué sera corrigée afin de refléter les exigences.

Total pour la période initiale du contrat : De la date d'attribution du contrat au 31 mars 2019.	
<i>Total global des honoraires (taxes en sus) + frais globaux de déplacement</i>	_____ \$

Période d'option 1 (du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020)

Honoraires-MODIFIÉS

	Cours	-A- Coût par participant pour un maximum de 15 participants	-B- Prix total pour un maximum de 15 participants (A x 15)	-C- Coût par participant pour un maximum de 25 participants	-D- Prix total pour un maximum de 25 participants (C x 25)
1	Cours de sécurité en eau vive				
2	Cours de formation pratique pour conducteurs de bateau				
3	Cours de sécurité à bord des véhicules tout - terrain (VTT)				
4	Cours de sécurité à bord des véhicules utilitaires (VU)				
5	Cours sur l'utilisation sécuritaire de tronçonneuses et débroussailleuses				
6	Cours de secourisme en milieu sauvage				
7	Cours de sensibilisation à la faune et mesures de sécurité connexes				
8	Cours sur l'utilisation sécuritaire des remorques				
9	Cours sur l'utilisation sécuritaire des treuils				
10	Cours de sécurité à bord d'un aéronef à voilure fixe				
11	Cours de sécurité en hélicoptère				
12	Formation sur l'évacuation subaquatique pour l'équipage d'aéronefs et				

	d'hélicoptères				
13	Cours de certification d'opérateur radio à usage restreint, aéronautique (CRO-A)				
	Total (taxes en sus)		\$		\$

Total global des honoraires* (Total B + Total D)	\$
---	----

* Le total global sera utilisé uniquement aux fins d'évaluation. La valeur du contrat attribué sera corrigée afin de refléter les exigences.

Déplacement (s'il y a lieu)

	Cours	destinations '1'		destinations '2'	
		-A- Estimation des frais de déplacement totaux pour un maximum de 15 participants	-B- Estimation des frais de déplacement totaux pour un maximum de 25 participants	-C- Estimation des frais de déplacement totaux pour un maximum de 15 participants	-D- Estimation des frais de déplacement totaux pour un maximum de 25 participants
1	Cours de sécurité en eau vive				
2	Cours de formation pratique pour conducteurs de bateau				
3	Cours de sécurité à bord des véhicules tout-terrain (VTT)				
4	Cours de sécurité à bord des véhicules utilitaires (VU)				
5	Cours sur l'utilisation sécuritaire de tronçonneuses et débroussailleuses				
6	Cours de secourisme en milieu sauvage				
7	Cours de sensibilisation à la faune et mesures de sécurité connexes				
8	Cours sur l'utilisation sécuritaire des remorques				
9	Cours sur l'utilisation sécuritaire des treuils				
10	Cours de sécurité à bord d'un aéronef à voilure fixe				
11	Cours de sécurité en hélicoptère				
12	Formation sur l'évacuation subaquatique pour l'équipage d'aéronefs et d'hélicoptères				
13	Cours de certification d'opérateur radio à usage restreint, aéronautique (CRO-				

A)				
Total	\$	\$	\$	\$

Total global des frais de déplacement* : \$ (Total A + Total B + Total C + Total D)	\$
--	----

* Le total global sera utilisé uniquement aux fins d'évaluation. La valeur du contrat attribué sera corrigée afin de refléter les exigences.

Total pour la période d'option 1 : Du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020	
<i>Total global des honoraires (taxes en sus) + frais globaux de déplacement</i>	\$

Période d'option 2 (du

1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021)

Honoraires-MODIFIÉS

	Cours	-A- Coût par participant pour un maximum de 15 participants	-B- Prix total pour un maximum de 15 participants (A x 15)	-C- Coût par participant pour un maximum de 25 participants	-D- Prix total pour un maximum de 25 participants (C x 25)
1	Cours de sécurité en eau vive				
2	Cours de formation pratique pour conducteurs de bateau				
3	Cours de sécurité à bord des véhicules tout - terrain (VTT)				
4	Cours de sécurité à bord des véhicules utilitaires (VU)				
5	Cours sur l'utilisation sécuritaire de tronçonneuses et débroussailleuses				
6	Cours de secourisme en milieu sauvage				
7	Cours de sensibilisation à la faune et mesures de sécurité connexes				

8	Cours sur l'utilisation sécuritaire des remorques				
9	Cours sur l'utilisation sécuritaire des treuils				
10	Cours de sécurité à bord d'un aéronef à voilure fixe				
11	Cours de sécurité en hélicoptère				
12	Formation sur l'évacuation subaquatique pour l'équipage d'aéronefs et d'hélicoptères				
13	Cours de certification d'opérateur radio à usage restreint, aéronautique (CRO-A)				
Total (taxes en sus)			\$		\$

Total global des honoraires* (Total B + Total D)	\$
---	----

* Le total global sera utilisé uniquement aux fins d'évaluation. La valeur du contrat attribué sera corrigée afin de refléter les exigences.

Déplacement (s'il y a lieu)

	Cours	destinations '1'		destinations '2'	
		-A- Estimation des frais de déplacement totaux pour un maximum de 15 participants	-B- Estimation des frais de déplacement totaux pour un maximum de 25 participants	-C- Estimation des frais de déplacement totaux pour un maximum de 15 participants	-D- Estimation des frais de déplacement totaux pour un maximum de 25 participants
1	Cours de sécurité en eau vive				
2	Cours de formation pratique pour conducteurs de bateau				
3	Cours de sécurité à bord des véhicules tout-terrain (VTT)				
4	Cours de sécurité à bord des véhicules utilitaires (VU)				
5	Cours sur l'utilisation sécuritaire de tronçonneuses et débroussailleuses				
6	Cours de secourisme en milieu sauvage				

7	Cours de sensibilisation à la faune et mesures de sécurité connexes				
8	Cours sur l'utilisation sécuritaire des remorques				
9	Cours sur l'utilisation sécuritaire des treuils				
10	Cours de sécurité à bord d'un aéronef à voilure fixe				
11	Cours de sécurité en hélicoptère				
12	Formation sur l'évacuation subaquatique pour l'équipage d'aéronefs et d'hélicoptères				
13	Cours de certification d'opérateur radio à usage restreint, aéronautique (CRO-A)				
Total		\$	\$	\$	\$

Total global des frais de déplacement* : \$ (Total A + Total B + Total C + Total D)	\$
--	----

* Le total global sera utilisé uniquement aux fins d'évaluation. La valeur du contrat attribué sera corrigée afin de refléter les exigences.

Total pour la période d'option 2 : Du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021	\$
<i>Total global des honoraires (taxes en sus) + frais globaux de déplacement</i>	

Période d'option 3 (du 1^{er} avril

2021 au 31 mars 2022)

Honoraires-MODIFIÉS

	Cours	-A- Coût par participant pour un maximum de 15 participants	-B- Prix total pour un maximum de 15 participants (A x 15)	-C- Coût par participant pour un maximum de 25 participants	-D- Prix total pour un maximum de 25 participants (C x 25)
1	Cours de sécurité en eau vive				
2	Cours de formation pratique pour conducteurs de bateau				
3	Cours de sécurité à bord des véhicules tout - terrain (VTT)				

4	Cours de sécurité à bord des véhicules utilitaires (VU)				
5	Cours sur l'utilisation sécuritaire de tronçonneuses et débroussailleuses				
6	Cours de secourisme en milieu sauvage				
7	Cours de sensibilisation à la faune et mesures de sécurité connexes				
8	Cours sur l'utilisation sécuritaire des remorques				
9	Cours sur l'utilisation sécuritaire des treuils				
10	Cours de sécurité à bord d'un aéronef à voilure fixe				
11	Cours de sécurité en hélicoptère				
12	Formation sur l'évacuation subaquatique pour l'équipage d'aéronefs et d'hélicoptères				
13	Cours de certification d'opérateur radio à usage restreint, aéronautique (CRO-A)				
Total (taxes en sus)				\$	\$

Total global des honoraires* (Total B + Total D)	\$
---	----

* Le total global sera utilisé uniquement aux fins d'évaluation. La valeur du contrat attribué sera corrigée afin de refléter les exigences.

Déplacement (s'il y a lieu)

	Cours	destinations '1'		destinations '2'	
		-A- Estimation des frais de déplacement totaux pour un maximum de 15 participants	-B- Estimation des frais de déplacement totaux pour un maximum de 25 participants	-C- Estimation des frais de déplacement totaux pour un maximum de 15 participants	-D- Estimation des frais de déplacement totaux pour un maximum de 25 participants
1	Cours de sécurité en eau vive				
2	Cours de formation pratique pour conducteurs de bateau				
3	Cours de sécurité à bord des véhicules tout-terrain (VTT)				
4	Cours de sécurité à bord des véhicules utilitaires (VU)				
5	Cours sur l'utilisation sécuritaire de tronçonneuses et débroussailleuses				
6	Cours de secourisme en milieu sauvage				
7	Cours de sensibilisation à la faune et mesures de sécurité connexes				
8	Cours sur l'utilisation sécuritaire des remorques				
9	Cours sur l'utilisation sécuritaire des treuils				
10	Cours de sécurité à bord d'un aéronef à voilure fixe				
11	Cours de sécurité en hélicoptère				
12	Formation sur l'évacuation subaquatique pour l'équipage d'aéronefs et d'hélicoptères				
13	Cours de certification d'opérateur radio à usage restreint, aéronautique (CRO-A)				
Total		\$	\$	\$	\$

Total global des frais de déplacement* : \$ (Total A + Total B + Total C + Total D)	\$
--	----

* Le total global sera utilisé uniquement aux fins d'évaluation. La valeur du contrat attribué sera corrigée afin de refléter les exigences.

Total pour la période d'option 3 : Contrat attribué du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022	
<i>Total global des honoraires (taxes en sus) + frais globaux de déplacement</i>	_____ \$

Valeur totale du contrat pour toutes les périodes :

Total pour la période initiale du contrat : De la date d'attribution du contrat au 31 mars 2019.	
<i>Total global (taxes en sus) + frais de déplacement</i>	_____ \$
Total pour la période d'option 1 : Du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020	
<i>Total global (taxes en sus) + frais de déplacement</i>	_____ \$
Total pour la période d'option 2 : Du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021	
<i>Total global (taxes en sus) + frais de déplacement</i>	_____ \$
Total pour la période d'option 3 : Du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022	
<i>Total global (taxes en sus) + frais de déplacement</i>	_____ \$
Valeur totale du contrat pour toutes les périodes (taxes en sus)	_____ \$

Veuillez indiquer la ou les taxes que vous préleverez sur les honoraires professionnels : _____

ANNEXE B

**MODIFICATION ANNEXE A
ÉNONCÉ DES TRAVAUX****Approche et méthodologie est modifié et remplacé par ce qui suit :**

L'entreprise recevra au moins 30 jours à l'avance la liste des participants au cours et l'approbation du programme. L'annulation de la formation par l'une ou l'autre partie doit se faire au moins 30 jours à l'avance.

Le ratio de participants par formateur doit être précisé dans la soumission et doit tenir compte des pratiques reconnues relativement au thème abordé dans chaque cours. L'entrepreneur doit démontrer qu'il y aura supervision des participants pendant les formations indiquées à l'appendice A.

	Cours	Nombre maximal de participants par formateur
1	Sécurité en eau vive	4 pour 1
2	Formation pratique de conducteur de bateau	4 pour 1
3	Sécurité à bord des véhicules tout-terrain	10 pour 1
4	Sécurité à bord des véhicules utilitaires	10 pour 1
5	Utilisation sécuritaire de tronçonneuses et de débroussailleuses	8 pour 1* *Note : s'il y a 8 participants ou moins dans un groupe pour cette formation, au moins 2 formateurs doivent être présents.
6	Sensibilisation à la faune et mesures de sécurité connexes	20 pour 1
7	Utilisation sécuritaire de remorques	10 pour 1
8	Utilisation sécuritaire de treuils	10 pour 1
9	Secourisme en milieu sauvage	10 pour 1
10	Sécurité à bord d'un aéronef à voilure fixe	20 pour 1
11	Sécurité en hélicoptère	20 pour 1
12	Formation sur l'évacuation subaquatique	6 pour 1
13	Opérateur de radiotéléphone à usage restreint	20 pour 1

L'entrepreneur doit avoir de l'équipement et des locaux de formation en bonne et due forme pour les volets théorique et pratique.

ANNEXE C

MODIFICATION CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS

C2.	Le soumissionnaire doit clairement indiquer la durée totale de la formation en jours.	<ul style="list-style-type: none"> • 0 point si la durée est inférieure à 16 jours ou supérieure à 20 jours • 10 points si la durée est entre 16 et 20 jours 		10		
-----	---	--	--	----	--	--